

les notes électroniques de



LE SARKOZYSME N'EST PAS UNE ÉCOLOGIE

EMMANUEL GIANNESINI



www.la-forge.info

LE SARKOZYSME N'EST PAS UNE ÉCOLOGIE

Commentaire sur le "Grenelle de l'environnement"

EMMANUEL GIANNESINI*

INTRODUCTION

Tout indique que le Grenelle de l'environnement, une fois retombé l'enthousiasme artificiel qui a suivi le discours prononcé par Nicolas Sarkozy le 25 octobre, jouera le même rôle que la Charte de l'environnement adossée à la Constitution : une déclaration d'intention vague et généreuse, et puis plus rien¹.

On est bien conscient d'endosser ici le rôle difficile de la voix dissonante dans le beau concert unanime qu'entretient la force de frappe de la communication présidentielle. Mais en réalité, les résultats de la grande opération voulue par le président de la République sont déjà décevants. Et ils risquent de l'être plus encore sitôt engagées les actions évoquées le 25 octobre au vu de la fragilité des bases sur lesquelles elles reposent.

C'est tout le problème : le diagnostic posé par l'ensemble des acteurs du Grenelle est juste. A l'exception de quelques scientifiques myopes et de court-termistes obtus, plus personne ne nie l'urgence d'agir devant une accumulation de phénomènes qui mettent en cause rien moins que la survie de l'humanité, du moins dans sa forme civilisée. Le changement climatique et l'épuisement des ressources (tant quantitatif que qualitatif) appellent, non pas une adaptation de nos modes de vie et de production, mais une révolution éthique de notre rapport au monde et à la nature. Quelque chose comme l'inversion du rapport de domination utilitariste issu de la descendance cartésienne au profit d'une intelligence globale de notre position dans la nature. Ceci, tout le monde ou à peu près le sait. Même Nicolas Sarkozy, dans son discours du 25 octobre, a trouvé les mots pour le dire, fût-ce par le détour de métaphores empruntées : « *Je veux que le Grenelle soit l'acte fondateur d'une nouvelle politique, d'un New Deal écologique en France, en Europe, dans le monde.* »

Les mots pour le dire, mais ni les actes, ni même la volonté pour le faire. Tel est le cœur du présent commentaire : montrer qu'en l'état, le Grenelle de l'environnement n'est absolument pas à la hauteur des enjeux, parce qu'il ne repose pas sur les bases éthiques et politiques qui auraient tracé la voie d'une véritable révolution écologique.

Il ne s'agit pas ici de ratiociner sur l'efficacité de telle ou telle action en passant à côté de ce qui nous est vendu comme l'essentiel, c'est-à-dire une « mise en mouvement ». En matière écologique, prétendre agir est presque pire que mal agir, car c'est perdre du temps face à des mécanismes dont la pre-

*maître de conférences à sciences po, chroniqueur à Philosophie Magazine

1. Du reste, une question insolente qui n'a pas été posée aurait précisément consisté à se demander en quoi un Grenelle de l'environnement était nécessaire dans un pays dont les principes constitutionnels, qui s'imposent théoriquement à la totalité de ses lois et règlements, sont officiellement les plus écologiques du monde ? Le genre de question qui jette un froid.

mière caractéristique est leur intrication cumulative. Ce constat n'a rien d'abstrait : c'est exactement ce que vient de vivre la France pendant cinq ans, où l'« élan » donné par la promesse de la Charte constitutionnelle, finalement adoptée en février 2005, a tenu lieu de politique environnementale pendant toute une législature, alors que ladite Charte ne créait aucune obligation d'agir ou de ne plus agir, ne recelait aucun mécanisme d'efficacité directe, servait d'alibi à la majorité UMP pour prendre sur tous les autres fronts cinq ans de retard². A l'époque, on demandait parfois à l'auteur de ces lignes comment, en tant qu'écologiste, il pouvait être opposé à la Charte. Eh ! bien voilà : parce que brandir le fantôme d'une politique dispense d'en engager une, et qu'il faut plusieurs années pour comprendre l'entourloupe. Ce n'est qu'aujourd'hui que les Français constatent à quel point la Charte n'a rien changé à la politique française, alors qu'elle permettait à Jacques Chirac de se forger une image de défenseur de la planète sans avoir aucune mesure un tant soit peu effective à son crédit (sauf, peut-être, le fonds Unitaid, mais il ne s'agit déjà plus là d'écologie).

Le satisfecit délivré par les ONG et quelques personnalités dont l'engagement écologique n'est pas contestable ne doit pas induire en erreur. La communication élyséenne et une sphère médiatique peu encline à l'analyse en profondeur ont minimisé les réserves – nombreuses et substantielles – qu'ont exprimées ces ONG vis-à-vis des arbitrages finaux rendus par le président de la République. De façon plus générale, on peut objectivement comprendre que certains acteurs de l'écologie jettent un regard globalement positif sur les résultats du Grenelle après quelque trente années passées à crier dans le désert. Invités pour la première fois depuis 2002 à la table, non pas de négociation mais du moins de concertation, on peut comprendre qu'ils aient souhaité positiver au sortir d'un bel exercice de démocratie participative. Cette démocratie participative qui avait suscité tant de railleries à droite lorsqu'elle fut évoquée comme méthode de gouvernement par une candidate à l'élection présidentielle, et qui constitue le cœur du projet politique des Verts depuis des années... Mais passons. Il y a toujours une grande joie à accueillir des convertis.

Reste que cela ne change pas grand chose au constat qui s'impose après un examen rigoureux du programme annoncé par Nicolas Sarkozy.

Que l'on s'entende bien dès l'abord. Si toutes les mesures arbitrées à l'occasion du Grenelle étaient mises en œuvre dans les délais qui leur sont assignées, ce serait un progrès pour l'écologie. Personne n'ira le contester. Il n'empêche que ce serait insuffisant pour simplement mettre la France sur la voie d'un développement réellement et sincèrement pensé comme durable. Et comme de surcroît, la probabilité que toutes ces mesures soient mises en œuvre par l'actuelle majorité est quasi-inexistante du fait même de leurs contradictions internes (plusieurs exemples suivront...), le Grenelle exigerait au minimum un peu plus de modestie de la part de ses promoteurs.

Il suffit d'un peu de recul et d'un peu d'analyse critique pour constater que la voie tracée par le gouvernement est en effet celle d'une parfaite continuité, puisqu'elle n'incarne aucun choix et ne reflète aucune valeur. Les termes peuvent sembler excessifs, mais il faut ici les prendre au sens strict : aucun choix entre des modes de développement contradictoires, aucune valeur dont il conviendrait de tirer les conséquences jusqu'au bout.

A la vérité, il fallait être naïf pour croire en ce domaine à une rupture. On se contentera de rappeler ici qu'il n'est pas une seule mesure aujourd'hui avancée dans le cadre du Grenelle (pas une seule, chacun pourra s'amuser à le vérifier) qui n'ait été inscrite dans la Stratégie nationale de développement durable élaborée par le gouvernement de Lionel Jospin en mars 2002 en vue du sommet de Johannesburg. Stratégie qui fut aussitôt abandonnée par la majorité UMP de Jean-Pierre Raffarin et Nicolas Sarkozy quelques semaines plus tard au profit de la Charte constitutionnelle évoquée ci-dessus dont on chercherait en vain, depuis quatre ans, la moindre décision législative ou juridictionnelle prise sur son fondement.

Le commentaire du Grenelle proposé ici se situe dans une perspective résolument écologiste (ce qui veut simplement dire que l'écologie y est prise au sérieux). Il vise à pointer les contradictions et les insuffisances éthiques et politiques de la conversion écologique proclamée le 25 octobre dernier.

2. Abandon de pans entiers de la politique de l'air, abandon de la loi sur l'eau créant une fiscalité incitative, relance du programme nucléaire, dis-crédit international avec l'équipée du Clémenceau, suspension du processus de désignation des sites Natura 2000 pendant trois ans...

Si l'on a bien compris le fonctionnement actuel de l'Etat, la feuille de route du gouvernement, de la majorité UMP et de tous ceux qui sont priés de suivre quoi qu'ils en pensent a été délivrée par le discours prononcé par Nicolas Sarkozy. C'est donc ce discours, éclairé par les arbitrages qu'il annonce explicitement ou qu'il entérine implicitement, qui doit être jugé comme le point d'aboutissement du Grenelle.

Or, ce qui frappe immédiatement – ou, faudrait-il écrire plus justement, ce qui frappera tout lecteur sincèrement engagé en faveur d'un développement durable de la planète – c'est la triple absence qui caractérise le programme présidentiel : absence d'éthique, absence de politique, absence de moyens.

Seule cette dernière a (déjà) été abondamment remarquée et commentée. S'il est vrai qu'elle jette à elle seule de sérieux doutes sur la possibilité de simplement amorcer le programme de mesures annoncé par le chef de l'Etat, elle est d'abord et en réalité la conséquence d'une absence de réflexion éthique et politique vis-à-vis de ce que signifie le développement durable, dont le Grenelle voulait a minima incarner le volet environnemental. Les plus optimistes objecteront que le discours du 25 octobre constitue du moins un catalogue d'actions, ce qui, à défaut de vision, est toujours ça de pris. Les plus réalistes sauront que des actions sans vision passent à côté de l'essentiel et ne survivront pas aux premières difficultés de leur mise en œuvre. Le tamis de la négociation avec le MEDEF, et surtout avec la propre majorité du président, l'a déjà montré avant même les ultimes arbitrages : seules les petites mesures se sont faufilées, lorsque les plus ambitieuses restaient au panier.

UNE RÉFLEXION ÉTHIQUE INEXISTANTE

La dimension morale de la politique n'a plus bonne presse depuis ce qu'il est convenu d'appeler « la fin des idéologies ». Les maîtres mots en sont aujourd'hui le pragmatisme, l'efficacité, pour ne rien dire de l'ignoble bon sens dont Kant estimait qu'il constituait le plus court chemin vers la bêtise³. Tout se passe comme si la reconquête de la crédibilité politique passait par une moulinette de chiffres et d'indicateurs en lieu et place d'un discours clair sur les valeurs, alors qu'il est facile de démontrer que rien n'est plus trompeur, voire menteur, qu'un chiffre érigé en fétiche. Les péripéties rencontrées par la majorité actuelle vis-à-vis des chiffres de la délinquance ou du taux de chômage, promis à signifier toute une politique alors que plus personne ne comprend ce qu'ils reflètent exactement, en sont des exemples.

Le développement durable, pourtant, repose entièrement sur une éthique. Ou pour être plus précis en disant la même chose, il repose dans toutes ses dimensions sur l'énonciation de valeurs, d'idées auxquelles ont croit indépendamment des circonstances, ayant vocation à déboucher sur une articulation de comportements à la fois individuels et collectifs. Cette dimension morale apparaît plus clairement encore si l'on considère que le développement durable « parle » pour trois sujets auquel la démocratie (quelle que soit sa forme), ou même n'importe quelle expression de la souveraineté, ne donne pas de parole publique et ne confère aucun droit : la planète en tant que système écologique où s'épanouit la vie, l'humanité présente et l'humanité future.

Nul besoin d'adhérer à l'une des formes semi-mystique de l'écologie pour comprendre que ces trois sujets sont ceux au cœur de la définition même du développement durable, c'est-à-dire « *du mode de développement qui ne compromet pas le droit des générations futures de répondre à leurs propres besoins* », selon la définition classique du rapport Brundtland. Or, ni la planète en tant que système écologique, ni l'humanité-qui-n'est-pas-française, ni l'humanité future ne sont des sujets de la démocratie, aussi parfaite soit-elle. Ils ne parlent pas, ne délibèrent pas, et ne disposent d'aucun tribunal devant lequel ils pourraient faire valoir des droits. Cela signifie que nous parlons nécessairement pour eux.

C'est cette médiation qui implique une éthique. C'est cette médiation qui condamne les visions un peu courtes de l'écologie comme « humanisme » et plus encore comme « utilitarisme ». Même s'il ne parlait pas d'écologie, Hume se faisait fort d'établir avec rigueur qu'« *il n'est pas contraire à la raison de préférer la destruction du monde à l'égratignure de mon doigt* ». On ne saurait mieux illustrer l'impasse, pour ne pas dire l'absurdité, à laquelle conduit l'assujettissement du développement durable à une sorte d'exigence préalable de son inocuité *hic et nunc*.

Or, Nicolas Sarkozy ne fait que ça. Tout, absolument tout dans son discours du 25 octobre illustre le glissement de sens qui risque de ruiner la signification même de développement durable en en faisant une sorte d'utilitarisme bon teint, certes inspiré par la crainte de l'avenir, mais dégagé de tout impératif éthique : « *cela ne veut pas dire que la croissance ou le progrès soient condamnés* », « *nous n'avons pas d'autre choix, sauf à renoncer à la croissance* », « *nous le ferons au nom du sentiment et au nom de la raison* »...

En répétant comme un mantra que l'écologie n'est pas opposée à la croissance et qu'elle peut être fondée sur un principe de raison suffisante, le président de la République opère une confusion des fins et des moyens, qui est en réalité une soumission des objectifs éthiques ultimes du développement durable (laisser une planète viable à nos descendants) à une condition préalable utilitariste (la poursuite de notre propre croissance). Disons-le tout de suite : personne – et notamment pas l'auteur de ces lignes – n'est a priori partisan de la décroissance. Celle-ci n'est pas plus un objectif en soi que la croissance : toutes deux sont les résultats d'une certaine conformation de nos activités, d'une certaine orientation de nos communautés.

3. « Il est de fait que c'est un précieux don du ciel que d'avoir du bon sens. Encore faut-il en faire la preuve par des actes, par ce que l'on pense et dit de réfléchi et de raisonnable, mais non pas en s'y référant comme à l'oracle quand on ne sait rien alléguer de judicieux pour se justifier. Attendre d'être à bout de pénétration et de science pour faire appel au sens commun, et pas avant, c'est là une des inventions les plus subtiles des temps modernes ; elle permet au plus insipide bavard d'affronter hardiment l'esprit le plus profond et de lui tenir tête. Mais, tant qu'il subsiste si peu que ce soit d'intelligence, on se gardera bien de recourir à cet expédient. Et, à y regarder de plus près, faire ainsi appel au sens commun, cela revient à invoquer le jugement du plus grand nombre : clin d'oeil dont rougit le philosophe, mais qui fait le triomphe et l'arrogance du fumiste. » in *Prolégomènes à toute métaphysique future*.

Mais précisément : le propre d'une éthique est de dicter certains comportements en vertu des valeurs que l'on cherche à faire vivre, quitte ensuite à vérifier que leurs conséquences ne s'opposent pas auxdites valeurs. Pour le dire plus simplement, si le développement durable est une éthique, il ne peut mettre sur le même plan les exigences écologiques et sociales avec la croissance économique, qui n'est jamais qu'un moyen⁴. Ceci est d'autant plus vrai que la croissance dont parle le chef de l'Etat ressemble aux fétiches évoqués précédemment, c'est-à-dire à l'un de ces chiffres apparemment « objectif » (la croissance, c'est le taux de progression de la somme des valeurs ajoutée mesurée par le produit intérieur brut) dont plus personne n'est capable de dire quelle réalité il recouvre (les richesses dont on parle en sont-elles seulement ?).

Si le respect des objectifs éthiques du développement durable se traduit par un certain mode de développement qui accroît les richesses telles que mesurées par le PIB, tant mieux. S'il se traduit par une réduction – sans doute transitoire – des richesses telles que nous les mesurons actuellement, à nous de réfléchir à ces richesses perdues et de tenter d'en conquérir d'autres plus durables. Mais dans tous les cas, ce risque sur la croissance (car ce n'est qu'un risque) devrait être le prix à payer d'une politique pleinement déployée dans sa dimension éthique. Après tout, des risques, nous acceptons d'en courir bien d'autres, à commencer par celui de notre anéantissement depuis l'irruption du fait nucléaire.

En posant comme axiome que l'écologie n'est pas l'ennemie de la croissance, Nicolas Sarkozy suit en réalité les pas de George Bush lorsque celui-ci déclarait, pour expliquer son refus du protocole de Kyoto, que « *le mode de vie des américains n'était pas négociable* ». La manifestation orgueilleuse de cet égoïsme national nous paraissait insupportable. Mais agissons-nous vraiment différemment vis-à-vis de l'humanité-qui-n'est-pas-française et de l'humanité future en posant comme préalable à la reconnaissance de leurs droits que celle-ci ne devra gêner en rien la perpétuation de nos propres richesses, ou plus exactement, de nos richesses telles que nous nous sommes habitués à les mesurer ?

Ce tour de passe-passe révèle l'absence de réflexion éthique qui permettrait d'énoncer quelles sont vraiment nos valeurs et nos responsabilités, et d'en déduire des priorités et des moyens incontestables. C'est donc bien dans ce flou que doit être trouvé l'origine de plusieurs orientations bizarres, incohérentes, voire directement contraires aux exigences du développement durable dans le programme annoncé le 25 octobre. Les exemples qui en témoignent vont des plus ponctuels au plus globaux.

Parmi les premiers prend place l'épisode, caricatural dans sa médiocrité, de la réduction de 10 kilomètres heure de la vitesse autorisée sur les routes. Cette mesure avait fait l'objet d'un consensus inespéré au sein du groupe de travail consacré au changement climatique, elle était d'une efficacité certaine en conduisant à économiser de 800 000 à un million de tonnes de dioxyde de carbone par an, et surtout, elle ne représentait aucun coût pour la collectivité en prenant la forme d'une simple mesure réglementaire sans aucune implication économique. La mesure rêvée, en quelque sorte... On sait ce qu'il en est advenu. Les députés UMP emmenés par Jean-François Copé ayant fait remonter au gouvernement leurs craintes d'une réaction négative des électeurs à la veille des municipales, la mesure n'a pas été reprise par Nicolas Sarkozy. Au-delà des ricanements que suscitera légitimement une telle défection, le fait est qu'elle repose bien sur un double déficit éthique : l'incapacité de croire à ses propres objectifs au risque (hypothétique) de l'impopularité, mais surtout et beaucoup plus grave, la permanence d'une vision caricaturale, infantilisante et en fin de compte méprisante de l'« électeur », dont il est postulé par principe qu'il n'acceptera jamais la moindre restriction à ses habitudes de consommation.

A l'autre bout du spectre des mesures, s'agissant d'une politique de très long terme, l'absence de tout questionnement autour de l'énergie nucléaire est elle aussi le symptôme d'une absence d'éthique.

La question, ici, n'est pas de savoir si la France pouvait ou non abandonner à court ou même à moyen terme la filière nucléaire – ce qui serait objectivement difficile – mais simplement d'accepter de discuter de sa place dans une perspective de développement durable. Le président de la République, en bon prestidigitateur, a attiré les regards sur ses deux aspects « positifs » (son coût relativement moins élevé

4. A l'origine, lorsqu'on parlait de développement durable, il était question de trois piliers : l'environnement, le social et la culture. Le terme « développement » ne recouvrait alors aucun objectif a priori de croissance, mais se présentait simplement comme le résultat de pratiques respectueuses des droits des générations futures sur ces actifs. Par un glissement dont l'origine nous échappe, et qui malheureusement n'est guère discutée, le résultat a été réintégré dans les objectifs, et la culture a cédé la place comme troisième pilier à l'économique.

en regard des autres filières, même si cela est beaucoup plus discutable dès que l'on provisionne la charge de démantèlement des centrales⁵ ; et le faible bilan carbone de son cycle, ce qui est en revanche incontestable) en se gardant de soulever les contradictions fondamentales du nucléaire avec les principes du développement durable.

Or, ces contradictions n'apparaissent qu'à la faveur d'une réflexion éthique, qui porte notamment sur la légitimité d'une industrie dont les risques associés – même faibles, même maîtrisés – sont à proprement parler apocalyptiques⁶, et qui ne laisse pas d'autre choix aux générations futures que de gérer nos propres déchets. Mais surtout, et là la réflexion est exclusivement éthique, il aurait été indispensable de s'interroger sur la possibilité de poursuivre et de développer une filière énergétique dont la viabilité dépend du fait que d'autres Nations ne l'adoptent pas. Si la planète dans son ensemble produisait son électricité suivant la voie française, la course à l'uranium serait insoutenable, le problème des déchets ingérable, les risques de dissémination terroristes inacceptables, et la probabilité d'accidents aux conséquences inhumaines intolérable.

Ces considérations avaient pesé lourd dans la décision allemande de planifier la sortie du nucléaire, décision – certes plus facile à prendre qu'elle le serait en France – qui reposait explicitement sur une appréciation éthique. On comprend dès lors ce qu'il y avait d'insupportablement arrogant dans le conseil public donné par Nicolas Sarkozy à Angela Merkel d'y renoncer.

Troisième exemple, l'absence de réflexion éthique préalable, et partant l'incapacité de désigner des fins indépendamment des moyens, se traduit dans le discours du 25 octobre par un traitement des risques ne reposant sur aucune logique et qui confine parfois au cynisme. Ainsi, l'interdiction des 50 substances les plus toxiques (oui, dont la toxicité est avérée !) est-elle subordonnée à l'existence « *d'alternatives possibles* », tandis que la réduction des pesticides, dont la dangerosité n'est plus à prouver, est limitée à 50 % « *si possible dans les dix ans qui viennent* ». Lorsqu'on se rappelle que quelques semaines plus tôt, le gouvernement avait répondu à l'injonction communautaire d'améliorer la situation des eaux bretonnes en fermant des captages (ce qui est l'exacte application du principe suivant lequel sans thermomètre, il n'y a pas de fièvre) et avait tout fait pour minimiser les risques liés à la contamination généralisée de la Guadeloupe et de la Martinique par les pesticides dénoncée par le rapport Belpomme, on comprend mieux l'insertion de telles clauses de « possibilité ».

Pour bien comprendre le non-sens éthique de ces restrictions en apparence banales, voire « de bon sens », il suffit de les transposer dans un autre champ que nous sommes plus habitués à mettre en relation avec la dimension morale. Par exemple la loi pénale. Imagine-t-on qu'une loi, ou même simplement un programme politique, énonce avec placidité : « *Interdiction des braquages sous réserve de la disponibilité de ressources financières alternatives pour les braqueurs* » ou « *Réduction de 50 % du nombre des viols conjugaux, dans un délai de dix ans si possible et sous réserve de la disponibilité d'exutoires* » ? Et à ceux qui répondront qu'on ne peut pas traiter les atteintes directes aux personnes comme les atteintes indirectes aux milieux, que c'est faire preuve de mauvais goût, on répondra aimablement mais fermement qu'ils ne croient donc pas à l'écologie, puisqu'à long terme et suivant un principe d'égale responsabilité dans le temps et l'espace, c'est exactement la même chose. Il est juste que nous soyons plus sensibles au sort des hommes qu'à celui de l'humanité, mais le but de l'activité de penser, c'est justement d'établir les conditions par lesquelles nous pouvons sortir de ce qui serait à long terme un paradoxe suicidaire.

Comme il apparaît, l'exigence préalable d'une réflexion éthique sur un sujet comme l'écologie, n'est pas une lubie d'intellectuel. Elle est la seule condition pour articuler un discours cohérent entre ses valeurs et ses orientations programmatiques. Elle est la seule garantie que l'exemplarité européenne et même internationale promue au rang de priorité nationale n'est pas un simple slogan. Elle est le seul moyen de n'être pas continûment surpris en flagrant délit d'hypocrisie.

5. La Cour des comptes a écrit des pages éclairantes à ce sujet

6. Le philosophe Jean-Pierre Dupuy rapporte dans son journal « *Le commissariat à l'énergie atomique a confié à des sociologues la tâche d'analyser ce qui fait que les gens ont peur du nucléaire. Je crois urgent de réaliser une étude anthropologique sur ce qui fait que les nucléocrates n'en ont pas peur.* »

UN PROGRAMME SANS POLITIQUE

L'absence de fondement éthique un tant soit peu solide dans le programme du Grenelle se lit dans l'absence de choix qui le caractérise. Et ne rien choisir, lorsqu'on est le chef de l'Etat, c'est renoncer à faire de la politique. Une telle assertion pourra surprendre à propos de l'homme qui proclame qu'avec lui, le consensus mou a vécu, et qui prétend – avec raison dans bien des domaines – avoir exhumé de ses limbes le « volontarisme politique ». Précisément. Il existe un contraste saisissant entre les authentiques choix exprimés par le président de la République en certaines matières, et le consensualisme du Grenelle. On chercherait en vain, dans ce dernier, l'équivalent du retour de la France dans l'Otan, de la responsabilité pénale des mineurs, du contrôle politique du Parquet, de l'immigration choisie ou même du service minimum dans les transports publics au moyen d'un encadrement du droit de grève. Dans tous ces cas, le président de la République a fait des choix en rupture, et s'est exposé à arbitrer entre des intérêts divergents. Il a fait de la politique.

Cette simple mise en perspective, si elle est effectuée de bonne foi, donne un premier indice de l'indigence politique du discours du 25 octobre, qui ne contient aucune proposition – au double sens du terme, ni mesure de politique publique, ni élément d'un discours global – susceptible d'incarner la rupture. Une autre façon d'approcher ce constat revient à se demander qui a perdu quelque chose au soir du 25 octobre. Or, à bien relire le discours du président de la République, la réponse est assez évidente : personne⁷.

Cette absence de perdants est patente au niveau des groupes d'intérêt, pour reprendre un terme générique qui ne se veut nullement péjoratif ici. Un bref aperçu en donne dès à présent la mesure. Les agriculteurs sont à peine contraints de procéder à la réduction de leurs épandages de pesticides (« si possible », comme il a été dit) mais voient confirmer l'engagement français en faveur des agrocarburants dont chacun sait qu'ils causent plus de dommages qu'ils n'en évitent⁸. Le secteur du BTP souffrira à peine de la suspension des programmes routiers et trouvera de nouveaux débouchés dans le programme de rénovation des bâtiments existants. Les constructeurs – et les utilisateurs – de voitures s'en tiennent à un objectif de rejet de 130 g de dioxyde de carbone par kilomètre qui correspond déjà aux normes des véhicules en cours de développement, et bénéficient d'une perspective aff(ri)olante à travers les primes à la substitution. Surtout, le secteur énergétique, dont on aurait pu croire qu'il serait appelé à un effort spécifique, est par construction épargné puisque l'objectif éminemment politique d'un découplage entre croissance et énergie est resté informulé.

Ce consensualisme est totalement revendiqué par Nicolas Sarkozy, dont les propos sont ici sans ambiguïtés : « *Nous ne ferons pas accepter cette nouvelle ambition écologique par la contrainte. Personne ne doit se sentir injustement pénalisé par les mesures écologiques que nous déciderons. Sinon, nous échouons.* ». Disons-le franchement et sans détours : il faut vraiment faire un effort de crédulité pour croire qu'un programme politique de quelque importance peut n'avoir que des amis. Ou alors, il faudrait qu'on nous explique en quoi la Réforme, cette antienne qui a donné lieu à tant de discours théoriseurs, était si difficile. Curieusement, la réforme écologique « bénéficie » dans la politique issue des élections du printemps d'un régime de faveur, car nulle part ailleurs n'est revendiquée une telle obligation de consensus préalable. On se rappelle qu'à propos de la réforme des retraites ou de la carte judiciaire, par exemple, ou même dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la réduction de ses effectifs, le gouvernement a franchement affiché ses objectifs politiques et s'est donné les moyens de contrecarrer ses opposants. Il n'aura pas besoin de le faire avec les mesures issues du Grenelle, à l'évidence.

Ce point est essentiel, et afin d'être bien compris sans s'exposer à d'injustes reproches, il convient de poser clairement les termes de la question. La crise écologique est subie par tous, et notamment par les plus faibles, mais elle n'est pas la cause de tous. Le raisonnement que Nicolas Sarkozy refuserait absolument de tenir en matière, par exemple, de chômage ou de délinquance, il n'hésite pas à l'appliquer aux dommages environnementaux et au gaspillage des ressources, comme si ceux-ci étaient des phénomènes abstraits dans leur globalité, irréductibles à des comportements identifiés et à des stratégies d'intérêt. Si l'on osait un peu d'ironie, on observerait que le relativisme moral que le président de la République attribuait à

7. Exception faite, bien évidemment, de l'entreprise Monsanto, productrice des semences de maïs OGM dont la suspension a été annoncée, et dont les ventes de semence stagneront cet hiver mais qui, par une heureuse circonstance, ne compte quasiment pas d'employés en France.

8. De façon très symbolique, Nicolas Sarkozy continue de parler de « bio » carburants, alors même que la quasi-totalité des participants au Grenelle avait renoncé à ce préfixe trompeur au profit d'un « agro » plus neutre et plus exact.

Mai 68 dans un discours aussi fameux qu'approximatif, il l'érige en paradigme lorsqu'il est question d'écologie.

Or, rien n'est plus faux ni plus dangereux. Il est hors de question de placer sur le même plan l'agriculteur converti au bio dès le début des années 1990 et celui qui persiste à produire en répandant deux à trois fois plus d'azote que les sols épuisés n'en peuvent absorber. Il est aberrant de ranger côte à côte l'entreprise qui s'est dotée dès les années 1980 de dispositifs de collecte de ses effluents et celle qui a attendu le début des années 2000 pour délocaliser ses usines sous des cieux plus compréhensifs afin de s'éviter une mise aux normes. Et il est choquant d'abstraire par principe de toute responsabilité une industrie publicitaire qui a vanté tour à tour tout ce dont est en train de mourir la planète.

On serait tenté de faire à cet égard du sarkozysme à l'envers en affirmant haut et fort que tous les comportements ne se valent pas, et que voir aujourd'hui réconciliés dans un vaste consensus et dans une même course aux subventions publiques les responsables et les victimes a quelque chose d'insupportable.

Un exemple éclairant de l'inanité d'une telle lecture peut être trouvé dans l'exemple de la politique de lutte contre l'insécurité routière. Pendant trente ans, celle-ci a pris la forme d'une grande entreprise de sensibilisation des conducteurs, avec l'inefficacité que l'on sait. Ce n'est qu'à partir du moment où elle s'est rebaptisée « lutte contre la délinquance routière » sous l'impulsion de Jacques Chirac qu'elle a commencé d'obtenir des résultats, principalement sous l'effet d'un changement radical d'approche au profit de la sanction. La politique de lutte contre les pollutions diffuses agricoles a connu les mêmes vicissitudes, comme l'a montré par exemple la Cour des comptes : fondée pendant des décennies sur une vague politique de communication, elle s'est traduite par une dégradation continue des eaux françaises, souterraines aussi bien que superficielles, au point que les trois quarts d'entre elles ne peuvent plus être utilisées pour la production d'eau potable. Et il a fallu attendre les premières condamnations de la France par la Cour de justice européenne pour qu'une approche politique plus volontaire (ce qui est encore beaucoup dire) se mette en place.

Si, comme affirme le penser Nicolas Sarkozy, la crise écologique nous oblige à repenser l'ensemble de nos modes de vie et de production, il est contre-productif de commencer par dire que personne n'y est pour rien. Ce faisant, nous accréditons l'observation du philosophe Günther Anders, qui notait avec prescience dès les années cinquante : *« A l'instant même où le monde devient apocalyptique, et ce par notre faute, il offre l'image d'un paradis habité par des meurtriers sans méchanceté et des victimes sans haine. Nulle part il n'est trace de méchanceté, il n'y a que des décombres. »*

Enfin, cette absence de choix clairement assumés, cette absence de partage entre ce qui met en danger l'avenir de la planète et ce qui le préserve, risque de déboucher rapidement sur des absurdités. Ainsi, une semaine jour pour jour après le discours du 25 octobre a-t-on entendu le secrétaire d'Etat chargé des transports assurer que la surtaxe prévue sur le transport routier de marchandises serait compensée auprès des entreprises concernées. C'est-à-dire que la seule mesure efficace à court terme, en attendant la vingtaine d'années (au mieux) que prendra la construction des autoroutes ferroviaires annoncées par Nicolas Sarkozy, pour engager la réduction de la part de la route dans le transport de marchandises est réduite à néant *ab initio*, avant même que d'être mise en place⁹. C'est-à-dire aussi que les finances publiques, dont on connaît l'état, vont être mobilisées pour garantir qu'une mesure théoriquement écologique n'aura aucun effet. On aurait envie de pleurer de rage, mais en réalité, le consensualisme – que l'on devrait aussi bien appeler « perméabilité aux lobbies » – du président de la République conduira à multiplier ce type d'exceptions, jusqu'à vider de l'intérieur les mesures déjà faiblardes du Grenelle.

Il n'y a donc aucune provocation à écrire que le discours du 25 octobre est vide de politique par excès de consensualisme, et se condamne ce faisant à l'inefficacité et à un nouveau gaspillage des ressources publiques. Ce vide politique n'est jamais que le reflet, ou la conséquence, de l'absence d'éthique évoquée précédemment. Et à son tour, il a une conséquence directe : le refus des moyens.

9. La compensation fait que les prix du transport routier n'augmenteront pas. Or, les entreprises de transport routier étant pour l'essentiel des PME, très peu engageront les investissements nécessaires pour convertir leur flotte aux quelques possibilités intermodales qui existent actuellement.

UNE ÉCOLOGIE SANS MOYENS

En politique, qui veut la fin veut les moyens. Là encore, on croyait Nicolas Sarkozy, chantre du volontarisme et du parler-vrai, prémuni contre cette dérive absurde et coûteuse consistant à sonner la mobilisation d'une armée en guenilles. Machiavel notait déjà que les prophètes désarmés conduisent très sûrement les Etats à la ruine en étant incapables de conserver la confiance des peuples.

Ceci écrit, il est sans doute plus juste de lire dans l'absence criante de moyens alloués à la révolution écologique, non pas le symptôme d'une dénaturation de la politique, mais le signe le plus palpable de l'inanité éthique et politique expliquée ci-dessus. A ceux qui ne seraient pas convaincus de la vanité du discours du 25 octobre par la seule analyse de ses contradictions intellectuelles, il s'agit finalement de redire une troisième fois la même chose en se situant maintenant sur un plan strictement opérationnel. Celui de l'efficacité comme aime à le dire le président de la République.

De fait, le programme du Grenelle ne repose sur aucune perspective crédible en termes de moyens. Plus encore, il contient en lui-même cette négation : la promesse du non-usage des moyens qui permettraient de le réaliser, nonobstant ses insuffisances. Et ceci est patent vis-à-vis des quatre grands instruments dont dispose l'Etat pour orienter la politique de la Nation : le financement, l'action directe, la réglementation et la fiscalité.

En matière de financement, les enjeux sont si clairs qu'on se permettra d'être bref. Le péché originel du Grenelle, c'est le paquet fiscal adopté durant l'été. Dans un Etat dont François Fillon n'a pas tort de dire qu'il est en situation de faillite virtuelle, il était totalement irresponsable de consacrer 15 milliards d'euros d'allègements fiscaux au bénéfice des Français les plus favorisés (c'est-à-dire, pour parler en termes économiques et faire crédit au libéralisme professé par le gouvernement, au bénéfice de ceux dont la réorientation de l'épargne se joue au niveau mondial et marginalement dans l'espace national) alors qu'il n'existe quasiment aucun économiste pour en attendre un effet sur la croissance. A supposer du reste, dans l'optique écologiste qui nous occupe ici, que celui-ci soit souhaitable.

Au contraire, on soupire en songeant aux équipements que ces 15 milliards auraient pu financer. Par exemple, le coût moyen d'un kilomètre de tramway en site urbain s'élève à environ 35 M€¹⁰ : à raison de 430 kilomètres par an financé par le seul Etat – ou de façon plus réaliste 860 kilomètres sur la base de financements paritaires – c'est quasiment l'ensemble du tissu urbain français qui aurait pu être équipé en une dizaine d'années avec l'équivalent du paquet fiscal, en obtenant de surcroît un effet sans doute plus tangible sur la croissance. Mais il est vrai que cette forme de keynésianisme n'a plus bonne presse...

L'Etat ayant déjà dilapidé des marges de manœuvres qui n'existaient même pas, il n'est pas très difficile de comprendre que le Grenelle ne sera accompagné d'aucun financement direct, mais tout au plus de subventions indirectes via les crédits d'impôts, ce qui revient à appauvrir encore un peu plus une sphère publique de plus en plus paupérisée. Jean-Louis Borloo, avec honnêteté, n'a cessé de le répéter tout au long des débats du Grenelle, et l'on se demande encore comment les propriétaires privés – HLM en tête, dont chacun connaît la situation financière – pourront financer la rénovation du parc de logements à raison de 400 000 par an, pour un coût cumulé estimé entre 25 et 35 milliards d'euros. Un bon exemple de cette quadrature du cercle financier a déjà été donné, puisque « *l'investissement massif* » supplémentaire promis par le président de la République en matière de recherche écologique a été chiffré par Valérie Pécresse pour 2008 à... 34 M€ (soit un centième du coût de l'EPR à Flammanville). On ne rit pas.

Au-delà du ridicule de ces chiffres, cela signifie concrètement que l'Etat s'en remet entièrement au bon vouloir des grands opérateurs privés pour réorienter leur recherche et plus largement leurs investissements en fonction des priorités grenelliennes. Or, c'est ici un deuxième moyen d'intervention de l'Etat qui se trouve neutralisé. Le mal est déjà largement fait, du reste, car il s'agit ici de constater que le périmètre des entreprises publiques, vis-à-vis desquelles l'Etat-actionnaire aurait pu se positionner en commanditaire stratégique, est aujourd'hui réduit à la portion congrue. EDF et AREVA ayant été dispensés de tout effort sérieux après la confirmation du programme nucléaire, que reste-t-il entre les mains

10. 20 M€ à Brest, 45 M€ à Nice, 23 M€ pour la ligne Chatillon-Viroflay dans les Yvelines...

de l'Etat pour favoriser une réorientation de la recherche et du développement ? Des universités et un CNRS exsangues qui ont déjà du mal à survivre, une Agence nationale de la recherche dotée chichement de 300 M€ par an, quelques entreprises de transport (SNCF, RATP...) lourdement endettées ?

On ne discutera pas ici du caractère profondément idéologique des privatisations intervenues depuis 1993, pour se contenter de noter qu'à l'heure de la révolution écologique, l'Etat aurait été bien heureux de pouvoir compter sur un secteur public auquel il aurait pu assigner des priorités stratégiques de long terme sans avoir besoin de recourir à de nouveaux cadeaux fiscaux ou à une négociation de marchand de tapis. Si Nicolas Sarkozy avait cru un tant soit peu à l'écologie, dans le schéma de rapprochement entre Suez et GDF, il aurait favorisé la voie d'une nationalisation du nouveau groupe (ce qui n'était pas si compliqué) : certes, cela aurait coûté quelques milliards à l'Etat (environ le montant du paquet fiscal, toujours lui...) mais cela aurait créé à sa disposition un groupe puissant prêt à servir les objectifs de la Nation.

Mais le meilleur exemple de cet affaiblissement de l'Etat vis-à-vis de ses propres objectifs se trouve rétrospectivement dans la privatisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Parmi les annonces de Nicolas Sarkozy figure en effet celle d'un alourdissement de la taxation du transport routier, notamment de transit, qui passe explicitement par les tarifs autoroutiers. Or, la cession au secteur privé des opérateurs s'est réalisée sur la base de cahiers des charges de concession qui vont nécessairement devoir être renégociés, probablement sur la base d'un allongement des durées de concession en échange de l'alourdissement des tarifs (puisque ce dernier bénéficie à l'Etat, pas aux opérateurs, et devrait donc se traduire par une réduction du trafic). Cela signifie que la privatisation décidée par Thierry Breton, déjà douteuse à l'époque (mais on n'y reviendra pas) devient franchement absurde rétrospectivement lorsqu'on songe que l'Etat devra désormais payer pour faire appliquer sa propre politique routière, au lieu d'en maîtriser les leviers.

A défaut de financement et d'opérateurs publics susceptibles de porter sa politique, l'Etat devrait donc être amené à user principalement de l'outil réglementaire. Certes, les récriminations passées du président de la République, lorsqu'il n'était que candidat à la fonction, ou celles, présentes, de son gouvernement à l'encontre de « l'impôt-papier » et de la « bureaucratie » laisse quelques doutes quant à l'usage volontariste de cet instrument. Mais enfin, on ne sait jamais...

Le problème, c'est que les perspectives tracées par le Grenelle en la matière sont déjà connues pour l'essentiel, et qu'elles sont déjà décevantes. Presque toutes, en effet, se calent sur les objectifs et les normes communautaires sans envisager d'aller plus loin : c'est vrai, au niveau le plus global, de la stratégie des « 3 fois 20 »¹¹ qui correspond simplement aux objectifs souscrits par l'Union dans le cadre du Protocole de Kyoto ; c'est vrai au niveau des objectifs sectoriels, puisqu'avec une norme de rejet de 130 grammes par kilomètre pour les véhicules particuliers, la France affiche comme objectif la norme communautaire prévue pour 2008.

Nicolas Sarkozy ne s'en est d'ailleurs pas caché en affirmant le 25 octobre, devant le président de la Commission européenne : « *Toutes les initiatives de la Commission pour accroître les normes, nous les soutiendrons. Et je pense aux normes d'émission des véhicules.* » On a connu le président français plus volontariste. Mais surtout, on sent déjà poindre l'argument de la défense, au moment où il faudra justifier devant l'opinion la modestie des résultats obtenus : il était hors de question d'aller au-delà des normes européennes. Or, à 27 Etats membres, les normes européennes... Chacun aura compris. Au passage, on remarquera ici qu'il faut à Nicolas Sarkozy beaucoup d'aplomb pour affirmer « *La France sera, dorénavant, à la tête de la politique environnementale européenne, avec la Commission et le Parlement européens qui sont les moteurs de cette politique.* » lorsqu'on se rappelle que la France est classée avant-dernière parmi les Etats-membres en matière de transposition des directives environnementales et détient, avec la Grèce, le record de condamnations par la justice européenne dans ce domaine.

Finalement, et de façon presque cocasse, la seule perspective « normative » intéressante en matière écologique est venue, ces derniers, jours, non du Grenelle, mais de la commission sur la réforme des ins-

11. La division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre passe par : (i) une réduction de 20 % des émissions directes de gaz à effet de serre ; (ii) une baisse de 20 % de la consommation d'énergie ; (iii) l'atteinte de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique. Ce dernier objectif n'a de sens qu'en lien avec le précédent, puisqu'en cas de maintien, voire de hausse de la consommation énergétique totale, l'effort en faveur des ENR serait minime compte tenu du fait que l'hydraulique y est décompté.

titutions présidée par Edouard Balladur. Celle-ci, en effet, propose d'instituer une exception d'inconstitutionnalité qui permettrait à chaque justiciable d'exciper d'une contradiction entre ses droits constitutionnels et telle ou telle décision administrative, même après l'intervention des lois supposées régir ces dernières. Peut-être que ce sera là l'occasion d'offrir à la Charte de l'environnement la portée juridique qui lui fait aujourd'hui défaut. Mais à considérer les débats qu'avaient suscité au sein de la majorité UMP et du MEDEF la simple inscription du principe de précaution – débats ranimés il y a peu par la commission Attali – on ne prend pas un grand risque en faisant le pronostic que si cette mesure ambitieuse voit le jour, toutes précautions auront été prises au préalable pour que la Charte ne fasse pas partie du bloc de constitutionnalité opposable par les citoyens. Imaginez qu'ils aillent revendiquer une application rigoureuse du principe pollueur-payeur !

Enfin, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, rien dans le discours de Nicolas Sarkozy, l'homme qui devait réconcilier la droite avec la liberté et l'initiative, n'annonce une mobilisation ou même une utilisation de la fiscalité au service de l'écologie. Le symbole en est l'hésitation autour de la taxe carbone, pourtant prévue dans le pacte écologique de Nicolas Hulot que le candidat-Sarkozy avait signé en son temps, mais vis-à-vis de laquelle le président-Sarkozy se montre peu allant. Nicolas Hulot lui-même, mais aussi la plupart des écologistes et des économistes, pour une fois d'accord, conviennent que le meilleur moyen de favoriser à long terme la « décarbonation » de nos modes de production et de consommation revient à donner un prix au carbone. Et si l'on veut que ce prix s'attache à la totalité des biens et services constituant le produit intérieur brut, et non pas seulement aux grandes unités de production¹², il exige la mise en place d'une taxation individuelle représentative du coût en carbone (ou en gaz à effet de serre) de chacun de ces biens et services.

Cette exigence est tellement centrale que toutes, vraiment toutes les mesures du Grenelle auraient pu être échangées contre cette seule taxe carbone, pour un résultat final plus efficace et moins coûteux. Or, bien qu'une telle taxation soit non seulement compatible mais encore qu'elle renforce le fonctionnement de l'économie de marché en répercutant sur chacun le coût écologique de sa consommation de carbone, Nicolas Sarkozy en a *ab initio* affaibli le sens et la portée. Affaibli le sens, en n'en faisant pas une priorité et en renvoyant l'étude à des jours meilleurs¹³ (« *Je suis d'accord pour aller plus loin dans la réflexion.* » : Louis XIV n'aurait pas été plus chaleureux...). Affaibli la portée, en posant comme principe qu'une telle contribution ne devrait voir le jour qu'à taux de prélèvement obligatoires constant, ce qui n'a aucun sens (à du l'heure du changement climatique, la lutte contre la production de gaz à effet de serre mériterait largement d'être portée de façon « autonome ») et risque surtout d'être complètement inefficace puisque si les coûts supplémentaires sont compensés par ailleurs, les incitations à l'adaptation de notre outil de production seront mécaniquement renvoyées à très long terme, au cycle normal des investissements de renouvellement pour être précis.

Ces préalables sont donc ineptes. Ils prolongent le consensualisme évoqué précédemment, mais dans l'ordre strictement opérationnel qui est en jeu ici, ils sont surtout le gage d'une inefficacité coûteuse pour les finances publiques alors que pour une fois (pour une fois...) il suffirait de laisser les mécanismes de marché jouer leur rôle une fois les prix ajustés pour tenir compte du coût-carbone. La compensation promise aux transporteurs routiers sur leur « segment » de fiscalité écologique, évoquée précédemment, montre que cette logique de neutralisation *ab initio* est déjà à l'œuvre. Dans le même ordre d'idées, et toujours une semaine après les annonces du 25 octobre, la ministre de l'économie Christine Lagarde a promis qu'elle s'emploierait à faire en sorte que les automobilistes ne souffrent pas de la hausse des prix du carburant liée à la hausse des prix du pétrole. Là encore, on est tenté de se frotter les yeux en songeant que c'est un gouvernement libéral et théoriquement converti à l'écologie qui propose de fausser les mécanismes du marché alors que ceux-ci, une fois n'est pas coutume, se mettent naturellement au service des objectifs du Grenelle.

Comme on le voit, l'Etat ne paraît en mesure de mobiliser aucun de ses instruments. A l'exception éventuelle de la réglementation, mais en s'en tenant au plus petit dénominateur communautaire arrêté à 27, il n'existe pas d'outil à dogme libéral inchangé pour crédibiliser les annonces du prési-

12. Pour lesquelles le système des permis négociables est théoriquement suffisant, si du moins l'allocation initiale des quotas traduit une cible ambitieuse. Cela n'a pas été le cas des deux versions du plan national lancé successivement par Jean-Pierre Raffarin et Dominique de Villepin, toutes deux critiquées par la Commission européenne et qui se sont traduites par un prix de la tonne de carbone trop bas pour que s'engage un véritable mouvement de substitution.

13. A la faveur d'un amendement de dernière minute à son discours, car il avait même prévu de n'en pas parler du tout mais s'est trouvé contraint de concéder une vague perspective à la contribution climat – énergie sur l'insistance de Nicolas Hulot.

dent de la République. C'est à dessein que l'on emploie ici l'expression faussement provocatrice de «dogme libéral». Car c'est bien l'Etat désarmé, l'Etat impuissant face à ceux dont il a en charge le destin, l'Etat dépressif qui ne croit plus en la validité de ses propres instruments (on songe ici à la fiscalité) qu'incarne Nicolas Sarkozy. L'écologie étant par excellence le lieu des biens collectifs, le lieu de la planification à long terme, elle exige une capacité de régulation, voire d'orientation de la part des pouvoirs publics que la droite française récuse idéologiquement depuis une vingtaine d'années. Mais le pire, c'est que dans la panoplie des instruments de marché susceptibles de servir l'écologie – non en vertu d'une ruse de la raison mais à la faveur de ce que les économistes appellent une juste internalisation dans les prix des externalités négatives – la droite n'est même pas prête à faire le tri. Ce qui vaut en matière sociale, avec par exemple la TVA éponyme, ou en matière de recherche avec la logique du financement sur appel d'offres, est bizarrement déconsidéré lorsqu'il est question d'écologie.

CONCLUSION

En conclusion de son discours, le président de la République a donné la clé, quasi-psychologique, de son approche de l'écologie : « *Je ne crois pas à la responsabilité collective. La responsabilité est toujours individuelle.* » Cette pétition incarne l'essence même de la politique de droite, ce qui après tout ne surprendra personne et relève du droit le plus strict de l'homme-Sarkozy, qui n'a jamais prétendu, contrairement à son prédécesseur, jouer aux hommes de gauche. Mais en matière écologique, le rétrécissement du champ de la responsabilité aux seuls individus est une contradiction dans les termes. L'écologie est par essence le lieu d'une responsabilité collective parce que le destin qu'elle engage est lui-même collectif ; parce que les effets des comportements individuels sont dérisoires par rapport à ceux de nos choix collectifs ; surtout, même si l'idée peut sembler abstraite ou difficile, parce que notre capacité à donner des droits aux absents, et notamment à cette humanité future qui est le sujet même du développement durable, repose entièrement sur une extension du principe de souveraineté à plus que nous mêmes.

Nier que la responsabilité collective existe, c'est nier l'existence d'un destin commun et d'une capacité à agir en commun. S'en remettre à la seule responsabilité individuelle, c'est accepter par avance la stratégie du passager clandestin, où prime le calcul des intérêts de court terme.

C'est en ce sens qu'on peut affirmer sans grand risque d'être démenti, si les mots ont encore un sens, que le sarkozysme est tout ce qu'on veut sauf une écologie, et qu'en dépit d'un enthousiasme qui est vite retombé, il ne s'est rien passé le 25 octobre dernier.

14. Un peu avant, il avait aussi affirmé que « Ce n'est pas la technologie qui est condamnable. Ce sont les intentions des hommes qui peuvent l'être. », révélant que ni lui, ni ceux qui écrivent ses discours n'avaient lu Heidegger (ce qui n'est pas grave), mais surtout, qu'ils n'avaient pas compris une idée aussi simple que celle du destin autonome de la technique, avérée par trente mille ans d'histoire humaine, depuis la découverte du bronze jusqu'au clonage de la brebis Dolly.